

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 MARS 2012, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon
Absence motivée : Madame Renée Lessard

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert assiste à la rencontre.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du 5 mars 2012

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 6 février 2012
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Acceptation prix niveleuse
- 6- Acceptation prix pelle
- 7- Rencontre avec les mouvements (Demande aux Fermières)
- 8- Mise à jour résolution 112-05-2011 appropriation
- 9- Avis de motion « Règlement pour créer réserve assainissement »
- 10- Parole à l'inspecteur
- 11- Service Incendie: A) Parole au Directeur incendie B)
C)
- 12- Politique familiale
- 13- Correspondance - -
- 14- Loisirs : A) B)
- 15- Varia: A) Réparation lumières de rues B)
C) D)
- 16- Période de questions
- 17- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

33-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :

Le point 12 est reporté.

14- a) sondage

15- b) Gaz de schiste

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture.

34-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2012 soit accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

35-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant 86 615.61\$ soit acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaires.
ADOPTÉE

Nous avons procédé à l'ouverture des soumissions « niveleuse, pelle » le 2 mars 2012, à 8h45. Les personnes suivantes étaient présentes : Hector Provençal, maire, Claude Vincent, inspecteur voirie et Linda Gilbert, directrice générale adjointe.

ACCEPTATION PRIX NIVELEUSE

36-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le prix de 89\$ l'heure pour la niveleuse de Claude Carrier inc. pour la saison 2012. L'inspecteur devra aviser, M. Carrier une journée à l'avance pour la préparation de la niveleuse.
ADOPTÉE

ACCEPTATION PRIX PELLE

37-03-2012

Des appels d'offres de soumission ont été faits auprès de 3 entrepreneurs. Trois entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de Claude Carrier inc., le plus bas soumissionnaire conforme au prix de 85\$ l'heure pour la fourniture d'une pelle hydraulique soit acceptée.
ADOPTÉE

RENCONTRE AVEC LES MOUVEMENTS (DEMANDE AUX FERMIERES)

38-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec la proposition que le Cercle de fermières cède à la municipalité gracieusement leurs biens entreposés à la salle communautaire (chaises, cafetière, tables). La municipalité prendra en charge les réparations de ces biens dans l'avenir si l'offre est acceptée.
ADOPTÉE

MISE À JOUR RÉOLUTION 112-05-2011 APPROPRIATION

39-03-2012

ATTENDU QUE nous avons effectué des travaux dans la Grande-Ligne Nord en appropriant les argents nécessaires à même le Fonds Carrière-Sablère autorisés par la résolution 112-05-2011;

ATTENDU QU'à ce moment, en mai 2011, le coût de ces travaux n'était pas déterminé;

ATTENDU QUE nous sommes en mesure de confirmer ce montant;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE confirmer que le coût final des travaux autorisés par la résolution numéro 112-05-2011 s'élève à 37 056.87\$. Ce montant a été approprié du fonds Carrières-sablières.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller Rock Carrier qu'un règlement pour créer une réserve pour la vidange des bassins du réseau d'égout sera adopté à une prochaine séance.

Conseiller

PAROLE À L'INSPECTEUR

SERVICE INCENDIE

Parole au directeur incendie

POLITIQUE FAMILIALE

CORRESPONDANCE

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Considérant que l'économie forestière de la Chaudière-Appalaches se fonde principalement sur la petite forêt privée;

Considérant que l'intendance de cette forêt repose sur une multitude de propriétaires de petites superficies, qui sont très actifs sur leurs lots, tant en production de bois qu'en aménagement de leurs boisés, ou en production acéricole;

Considérant que leur force de travail, en Beauce-Etchemins, équivaut à 800 emplois /année et que cela contribue à maintenir un excellent bassin de main-d'œuvre forestière dans un contexte de pénurie provinciale;

Considérant que les propriétaires de boisés investissent chaque année des millions de dollars en achats de biens et services dans les communautés rurales;

Considérant que les propriétaires de boisés disposent d'un parc d'équipements forestiers imposant, estimé à plus de 150 millions de dollars;

Considérant que l'industrie de la transformation du bois représente 12 000 emplois manufacturiers dans la Chaudière-Appalaches, dont 4 000 en Beauce, directement liés à l'approvisionnement en bois en provenance de la forêt privée;

Considérant qu'à de multiples occasions ces dernières années, les autorités du ministère ont reconnu l'efficacité du modèle beauceron de gestion de la forêt privée;

Considérant que les budgets des programmes provinciaux d'aménagement forestier ne répondent pas à la demande des propriétaires de boisés de la Beauce;

Considérant que la nouvelle orientation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, notamment dans la décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011, pénalise la majorité des propriétaires de boisés de la région en limitant sérieusement leur accès aux programmes d'aide à l'aménagement des boisés, ce qui contribuera à les désintéresser au point d'abandonner les travaux d'aménagement et la production de bois;

Considérant les conséquences négatives de cette décision pour l'économie des communautés rurales de la Chaudière-Appalaches, qui résulteront de la démotivation des propriétaires de boisés ;

Considérant que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a dénoncé la décision 19, et que la Fédération des producteurs de bois du Québec a refusé de donner son accord à cette décision qui, de ce fait, n'a pas obtenu le consensus souhaité;

Considérant que tous les propriétaires de boisés doivent avoir un accès équitable aux programmes d'aménagement via le conseiller forestier de leur choix, ce qui permet d'assurer une saine concurrence dans les services d'aménagement;

Attendu que les 11 100 propriétaires de boisés du Plan conjoint de la Beauce sont représentés par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;

Attendu qu'un nombre significatif de ces propriétaires de boisés sont des contribuables de notre municipalité;

Attendu l'apport considérable des boisés privés dans l'assiette fiscale des municipalités;

40-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a résolu d'appuyer l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et exige du ministère des Ressources naturelles et de la Faune la révision de la décision 19, imposée aux propriétaires de boisés lors du Rendez-vous de la forêt privée; demande que les propriétaires de boisés aient un accès équitable aux fonds publics réservés à l'aménagement des forêts privés, via le conseiller forestier de leur choix; demande que les conseillers forestiers soient reconnus sur la base de leur performance économique sur le terrain, et non pas en fonction de leur nature corporative, qu'il s'agisse d'un syndicat de producteurs (l'Association), d'un groupement forestier ou de tout autre conseiller forestier; demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'offrir aux propriétaires de la forêt privée de véritables outils leur permettant d'agir collectivement comme levier économique dans leurs communautés rurales.

ADOPTÉE

Autoriser signataire pour permission de voirie – signalisation 911

41-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'inspecteur en voirie, Claude Vincent, soit par la présente autorisé à signer la permission de voirie pour l'installation des poteaux de signalisation 911.

ADOPTÉE

Bureau supplémentaire

42-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'achat d'un bureau supplémentaire pour l'aménagement du bureau de la direction au montant de 399\$ plus taxes est autorisé.
ADOPTÉE

LOISIRS

VARIA

Lumières de rues – réparation

43-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le contrat de réparation des lumières de rues soit accordé à Électricité André Langevin Inc.
ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

44-03-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE cette assemblée soit levée, il est 20 heures 21 minutes.
ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire

Lyse Audet
Secrétaire-trésorière
et directrice générale